

L'économie circulaire, un nouveau modèle économique

De quoi s'agit-il ?

L'économie circulaire propose un changement de paradigme. Il s'agit de passer d'une économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) qui a atteint ses limites à une économie circulaire fondée sur les 3 R : réduire, réutiliser, recycler.

Nos économies ont une dépendance accrue vis-à-vis des ressources non renouvelables. L'économie mondiale, en 2007, a consommé 60 milliards de tonnes de ressources naturelles, soit une augmentation de 65 % par rapport à 1980 (source OCDE). Depuis le début des années 2000, leur prix augmente et la croissance démographique (9 milliards d'individus à l'horizon 2050) va accentuer cette tendance. La transition vers un nouveau modèle économique doit donc être accélérée, en modifiant nos modes de production, en allongeant la durée de vie des matières, en inventant de nouveaux modèles de consommation. Ces enjeux sont aujourd'hui partagés au niveau européen : la Commission européenne, dans sa feuille de route sur l'utilisation efficace des ressources, a inscrit le développement d'une économie circulaire comme axe de travail.

Et dans la pratique ?

Prendre en compte des impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit et les intégrer dès sa conception, favoriser le réemploi, la réparation des produits, privilégier l'usage à la possession ou la vente d'un service plutôt qu'un bien, recycler les matières issues des déchets, mettre en place des « symbioses industrielles » ou mutualiser des services sur un territoire, voici autant d'actions à mettre en œuvre pour une transition vers une économie circulaire.

Quels sont les bénéfices attendus ?

Le développement de l'économie circulaire doit permettre de diminuer le prélèvement des ressources, de réduire la production de déchets et de restreindre la consommation d'énergie. Il doit participer également au redressement productif de la France. En effet, outre les bénéfices écologiques, cette activité émergente est créatrice de richesse et d'emplois (y

compris ceux relevant du champ de l'économie sociale et solidaire) sur l'ensemble du territoire et son développement doit permettre à la France d'en tirer un avantage compétitif dans le contexte de la mondialisation. Ainsi, dans le secteur de la gestion des déchets, la mise en place depuis 2007 de la filière de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques a abouti à la création d'une trentaine de sites industriels mobilisant 3500 emplois.

Que fait on pour favoriser son développement ?

La Conférence environnementale de 2013 a acté le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire en lui consacrant l'une de ses cinq tables rondes. Le Gouvernement a en effet souhaité affirmer sa vision stratégique de l'économie circulaire en se donnant une feuille de route partagée avec l'ensemble des parties prenantes.

Le ministère du Développement durable a lancé, en partenariat avec l'ADEME, une nouvelle catégorie Économie circulaire pour l'édition 2013 des Prix entreprises et environnement.

Créé en 1987, les Prix entreprises et environnement récompensent chaque année des entreprises ayant à leur actif des réalisations remarquables dans les domaines de l'environnement, de la biodiversité et du développement durable, participant ainsi à la transition écologique.

Pour en savoir plus

- Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie - Commissariat général au développement durable

Contacts :

- stephane.coquelin@developpement-durable.gouv.fr
- dorine.laville@developpement-durable.gouv.fr